

Séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 28 octobre 2011 à 10h00, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Jacques Séguin.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Serge Bédard - district #1
 Robert Kennedy, délégué à la voirie - district #2
 Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3
 Robert Beauchamp, délégué au CLD - district #4
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu – district #5

Absence motivée :

Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs - district #6

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Travaux correctifs de drainage et de réfection de chaussée – 22^e Avenue/
adoption de la soumission
- 3.- Levée de la séance

11-10-250

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-10-251

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 22^E AVENUE/ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par invitation, dans le cadre des travaux correctifs de drainage et de réfection de chaussée – 22^e Avenue;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se lisent comme suit :

Asphalte J.J. Lauzon Ltée	47 566,54 \$
Asphalte Desjardins Inc.	75 195,95 \$
Constructions Anor (1992) Inc.	84 931,08 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Asphalte J.J. Lauzon Ltée s'est avérée la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE la soumission de la firme Asphalte J.J. Lauzon Ltée, au montant de 47 566,54 \$ incluant les taxes, pour des travaux correctifs de drainage et de réfection de chaussée – 22^e Avenue, soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-10-252

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
et APPUYÉ par Normand Clermont

QU'À 10h05, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale